

REGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

■ FOUILLES ET INTEMPERIES : DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR MAINTENIR LES CHANTIERS PROGRAMMES

- DATE D'OUVERTURE DES CANDIDATURES : 01 SEPTEMBRE 2026
- DATE DE CLOTURE DES CANDIDATURES : 30 OCTOBRE 2026 A 12H
- SOUTENANCES : DÉBUT DECEMBRE 2026
- DELIBERATION DU JURY : DÉBUT DECEMBRE 2026
- ANNONCE DES LAUREATS : MI-DECEMBRE 2026

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS.....	2
2.	CONTEXTE.....	3
3.	OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS.....	3
4.	DESCRIPTION DE L'APPEL A PROJETS	5
5.	PERIMETRE.....	5
6.	CAHIER DES CHARGES.....	6
7.	CONTENU & MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE	7
8.	CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS.....	8
9.	SOUTENANCES	9
10.	L'OFFRE DE L'APPEL A PROJETS AUX LAUREATS	10
11.	COMPOSITION & ENGAGEMENTS DU JURY	10
12.	CALENDRIER & JALONS CLES	10
13.	PROPRIETE INTELLECTUELLE, COMMUNICATION ET ETHIQUE	11
14.	ÉTHIQUE	12
15.	DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE	12

1 Contexte et objectifs de l'Appel à Projets

1.1 Contexte

Dans le cadre de ses activités de distribution de gaz, GRDF réalise ou fait réaliser des chantiers de **pose, renouvellement, raccordement et maintenance** de ses réseaux gaz, notamment sur des canalisations en **acier** et en **polyéthylène (PE)**, exploitées sur des plages de pression allant de la **basse pression (BP)** à la **moyenne pression C (MPC)**. Ces interventions nécessitent fréquemment l'ouverture de **fouilles ou tranchées**, en voirie, sur trottoir ou en accotement, afin d'accéder aux ouvrages existants, poser de nouvelles canalisations, réaliser des raccordements ou intervenir sur des équipements du réseau.

Lors d'épisodes pluvieux modérés à forts, les chantiers programmés peuvent être fortement perturbés lorsque les moyens de prévention ou de maintien au sec disponibles ne permettent pas de maîtriser suffisamment les arrivées d'eau. L'eau peut provenir directement des précipitations, mais également, et souvent de manière plus impactante, du **ruissellement latéral** depuis la voirie, les trottoirs, les talus ou les zones de chantier environnantes. Les fouilles peuvent alors se remplir d'eau boueuse, perdre en portance, devenir difficiles d'accès et ne plus offrir les conditions indispensables à la poursuite des interventions.

Cette situation génère des enjeux **opérationnels, économiques et de prévention des risques**. Elle peut conduire à l'arrêt temporaire des travaux, à la déprogrammation ou à la reprogrammation de chantiers, avec un impact sur les plannings, la productivité des équipes et la continuité des opérations programmées. Elle peut également dégrader les conditions d'intervention des opérateurs, notamment en raison des risques d'instabilité des parois, de ravinement, de chute de matériaux, de perte de visibilité, d'inconfort postural, de coactivité avec les réseaux présents en fouille ou encore de difficulté à réaliser certains gestes techniques sensibles, par exemple les opérations d'électro-soudure PE, qui doivent être protégées de la pluie et des projections d'eau.

Les solutions actuellement rencontrées sur les chantiers reposent sur des dispositifs temporaires de gestion de l'eau, avec des niveaux de formalisation variables : tuyaux ou demi-tuyaux de dérivation, by-pass, goulottes, dispositifs de pompage, puisards provisoires, flexibles, protections hautes de type tonnelles ou abris temporaires. Ces solutions présentent des avantages réels, notamment en matière de rapidité de mise en œuvre, de coût limité et d'adaptation au terrain. Elles restent toutefois souvent dépendantes de la configuration locale, de la pente disponible, de la qualité du calage, de la disponibilité du matériel et du savoir-faire des équipes. Elles ne répondent pas toujours de manière intégrée aux besoins de captation, dévoiement, évacuation, protection haute, accessibilité, sécurité, faible encombrement et répliquabilité.

Le présent Appel à Projets vise donc à faire émerger, identifier ou qualifier des solutions plus **robustes, modulaires, transportables, simples à mettre en œuvre** et adaptées aux contraintes des chantiers GRDF, afin de limiter l'inondation des fouilles et de maintenir des conditions d'intervention acceptables pour les équipes, avec pour finalité de réduire les arrêts ou reprogrammations de chantiers liés aux intempéries.

1.2 Objectifs de l'Appel à Projets

L'objectif de cet Appel à Projets est de **faire émerger, identifier, adapter, expérimenter ou développer des solutions innovantes permettant d'améliorer la résilience des chantiers programmés de GRDF face aux intempéries fortes** mais non exceptionnelles, notamment lorsque ces chantiers impliquent des fouilles ou des tranchées ouvertes.

GRDF recherche des innovations technologiques, matérielles, méthodologiques ou organisationnelles apportant une **amélioration significative** par rapport aux pratiques actuellement utilisées sur les chantiers. Cette innovation pourra résider dans la conception d'un nouvel équipement, l'adaptation d'une technologie issue d'un autre secteur, l'association originale de plusieurs solutions existantes ou la mise au point d'un système intégré répondant à plusieurs fonctions.

Les solutions recherchées devront permettre de répondre à un ou plusieurs des **objectifs** suivants :

- **Limitier l'entrée d'eau dans la fouille**, en agissant sur l'arrivée directe de pluie, le ruissellement latéral ou les arrivées d'eau depuis les abords du chantier.
- **Capter, canaliser, dévier ou évacuer les eaux** susceptibles de s'accumuler dans la zone de travail, afin d'éviter la stagnation, la perte de portance et la dégradation rapide des conditions d'intervention.
- **Maintenir des conditions de sécurité acceptables** pour les opérateurs et les tiers, sans générer de risques supplémentaires liés à l'encombrement, à la circulation, à l'arrimage, au pompage, aux rejets ou à la coactivité.
- **Préserver la qualité d'exécution des gestes techniques**, notamment pour les opérations sensibles nécessitant une protection vis-à-vis de l'eau ou des projections, par exemple les opérations d'électro-soudure PE.
- **Réduire les arrêts, reports ou reprogrammations de chantiers** liés aux intempéries, en permettant la poursuite de tout ou partie des travaux lorsque les conditions météorologiques restent compatibles avec une intervention sécurisée.
- **Faciliter l'évaluation du potentiel de déploiement opérationnel**, grâce à des solutions rapides à installer et à replier, transportables, maintenables, économiquement soutenables et appropriables par les équipes terrain.

L'Appel à Projets pourra conduire GRDF à sélectionner une ou plusieurs solutions à approfondir, adapter ou expérimenter sur chantier pilote. Les solutions pourront être des équipements existants, des adaptations de solutions du marché, des dispositifs combinés ou des concepts innovants à développer, par exemple autour d'un **système intégré de gestion des eaux de fouille**, d'un dispositif modulaire de captation, dévoiement et évacuation des eaux, ou d'une protection haute renforcée et mobile de type **tonnelle opérationnelle adaptée aux chantiers gaz**.

Compte tenu du caractère multifonctionnel de la problématique, GRDF pourra sélectionner plusieurs lauréats disposant d'expertises différentes et complémentaires. Les solutions retenues pourront être expérimentées indépendamment ou être associées afin de constituer un dispositif global combinant, par exemple, la captation et le dévoiement des eaux, le drainage ou le pompage, la protection haute, la sécurisation de la fouille et le maintien de l'accessibilité des opérateurs.

Les lauréats **devront ainsi être en capacité de collaborer avec GRDF** et, le cas échéant, avec les autres lauréats sélectionnés, afin d'assurer la compatibilité technique, fonctionnelle et opérationnelle des différentes briques de solutions.

L'Appel à Projets a pour objet de repérer, qualifier et expérimenter des solutions pertinentes dans une logique R&D. Il ne constitue pas en lui-même une procédure d'achat. **Dans le cas où une solution immédiatement disponible sur le marché serait identifiée comme pertinente, son acquisition éventuelle par GRDF devra faire l'objet d'une procédure d'achat adaptée**, selon les règles applicables. De même, si GRDF souhaite ultérieurement acquérir, industrialiser ou déployer des produits issus des développements réalisés dans le cadre de l'Appel à Projets, une procédure spécifique devra être anticipée et mise en œuvre. Les tests de prototypes ou d'équipements en conditions représentatives relèvent quant à eux du processus R&D de l'Appel à Projets.

2 Description de l'Appel à Projets

2.1 Périmètre

Cet Appel à Projets s'adresse à **un ensemble de répondants variés**, seuls ou en groupement, disposant de compétences ou de solutions en lien avec la gestion de l'eau, la protection de chantier, la sécurité, l'ergonomie, les équipements de travaux publics ou l'innovation terrain.

Il peut notamment s'adresser à :

- **Des industriels** ou fabricants d'équipements.
- **Des start-ups**, bureaux d'études, laboratoires ou centres techniques.
- **Des entreprises de travaux publics** ou acteurs spécialisés dans les interventions en fouille.
- **Des syndicats professionnels** ou organismes représentatifs du secteur.
- **Des acteurs spécialisés** dans le drainage, le pompage, la gestion des eaux pluviales, les protections temporaires de chantier ou la conception de dispositifs modulaires.

Les candidats peuvent répondre seuls ou en groupement. GRDF accepte également les candidatures portant sur une seule brique fonctionnelle, dès lors que celle-ci présente un caractère innovant, une valeur ajoutée clairement démontrée et une capacité à s'intégrer à une solution globale.

En fonction des candidatures reçues, GRDF pourra rapprocher plusieurs lauréats afin de combiner des compétences complémentaires, notamment en matière de gestion des eaux, drainage, pompage, structures temporaires, protection contre les intempéries, génie civil, sécurité, ergonomie ou équipements de chantier. Les candidats devront donc identifier les interfaces éventuelles entre leur proposition et d'autres solutions techniques.

Le périmètre technique porte en priorité sur les chantiers GRDF programmés nécessitant l'ouverture de **fouilles ou tranchées** pour des interventions sur réseaux gaz acier ou PE, en environnement urbain ou périurbain contraint.

Les solutions proposées devront viser les épisodes d'intempéries **fortes mais ne relevant pas de conditions exceptionnelles**. Les situations de type catastrophe naturelle, incompatibles avec la poursuite sécurisée d'un chantier, sont exclues du périmètre recherché.

Les solutions pourront couvrir tout ou partie des **familles** suivantes :

- **Des dispositifs de captation ou de dévoiement du ruissellement.**
- **Des solutions de drainage temporaire.**
- **Des systèmes de pompage**, puisards organisés ou dispositifs d'évacuation.
- **Des équipements de protection haute** tels que des abris, tonnelles, protections mobiles ou modulaires.

- **Des systèmes combinant plusieurs fonctions**, par exemple captation, dévoiement, pompage, protection, maintien de l'accessibilité.
- **Des outils, méthodes ou équipements** permettant d'améliorer la prévention des risques associés aux fouilles exposées aux intempéries.

Le périmètre attendu ne se limite pas à la fourniture d'un équipement isolé. Les candidats sont invités à proposer une approche complète intégrant les conditions d'usage, les limites de fonctionnement, les contraintes de mise en œuvre, les impacts sécurité, les modalités de maintenance, les coûts associés et les possibilités d'expérimentation sur chantier pilote.

L'Appel à Projets pourra permettre d'identifier des solutions déjà disponibles, des solutions à adapter ou des concepts à développer. Toutefois, une éventuelle acquisition de produits disponibles ou issus des développements réalisés ne relèvera pas directement du présent Appel à Projets et devra, le cas échéant, faire l'objet d'une procédure d'achat adaptée.

2.2 Cahier des charges

Les candidats devront **proposer une solution, un concept ou une combinaison de solutions** permettant de contribuer au maintien des chantiers programmés GRDF en période d'intempéries fortes mais non exceptionnelles, en limitant l'inondation des fouilles et en préservant des conditions d'intervention compatibles avec les exigences de sécurité et de qualité des travaux.

La solution proposée devra répondre, autant que possible, aux exigences suivantes :

- **Répondre à la problématique principale d'inondation des fouilles**, en traitant l'arrivée directe d'eau de pluie, le ruissellement latéral ou l'accumulation d'eau en fond de fouille.
- **Présenter un caractère innovant ou une amélioration significative par rapport aux équipements**, méthodes et pratiques actuellement disponibles, en précisant la nature de cette innovation et les bénéfices opérationnels attendus.
- Pouvoir, lorsque cela est pertinent, être **combinée ou interfacée avec d'autres équipements ou solutions complémentaires sans dégrader la sécurité, l'ergonomie, l'accessibilité ni les performances globales du dispositif**.
- **Identifier clairement les interfaces techniques, fonctionnelles et opérationnelles nécessaires à son intégration dans une solution globale** : alimentation énergétique, raccordements hydrauliques, ancrage, encombrement, commande, maintenance, transport ou conditions d'utilisation.
- **Permettre une mise en œuvre rapide**, compatible avec des chantiers courts, mobiles, répétitifs et réalisés en environnement urbain ou périurbain contraint.
- **Être compatible avec les interventions sur réseaux gaz**, notamment sur canalisations acier et PE, et avec les contraintes de coactivité, d'accès en fouille, de blindage éventuel, d'encombrement, de circulation piétonne ou routière et de présence d'ouvrages tiers.
- **Maintenir ou améliorer les conditions de sécurité**, en limitant les risques d'éboulement, de ravinement, de chute, d'instabilité, d'obstruction des cheminements, d'arrachement, d'envol ou de création de nouveaux obstacles dans l'environnement de chantier.
- **Permettre une démarche d'expérimentation et d'amélioration progressive**, associant les équipes terrain de GRDF à la définition, au test et à l'adaptation de la solution.
- **Préserver les conditions nécessaires à certains gestes techniques**, notamment lorsque les opérations nécessitent une protection vis-à-vis de l'eau, des gouttes ou des projections, par exemple les opérations d'électro-soudure PE.

- **Être simple à transporter, installer, déplacer, replier et entretenir**, avec une ergonomie adaptée aux équipes terrain.
- **Présenter un niveau de robustesse suffisant**, notamment vis-à-vis de la pluie, du vent, des eaux chargées, des boues, des sédiments, des sollicitations de chantier et des manipulations répétées.
- **Limiter l'encombrement** dans et autour de la fouille, afin de ne pas dégrader l'accessibilité, l'ergonomie, la coactivité ou la circulation aux abords du chantier.
- **Être économiquement soutenable**, en intégrant le coût d'acquisition, de mise en œuvre, de maintenance, de stockage, de transport et de formation éventuelle.
- **Présenter un potentiel de répliquabilité et d'industrialisation**, afin de pouvoir être évaluée sur plusieurs typologies de chantiers GRDF en cas de résultats concluants.

Les candidats devront par ailleurs préciser si leur solution relève :

- **D'une solution déjà disponible sur le marché.**
- **D'une solution existante nécessitant une adaptation** aux contraintes GRDF.
- **D'un assemblage de solutions complémentaires.**
- **D'un concept innovant à développer ou prototyper.**
- **D'une solution spécifiquement dédiée** à la gestion des eaux de fouille, à la protection haute, ou à une combinaison de ces deux volets.

Les candidats devront démontrer la faisabilité technique, opérationnelle et économique de leur proposition, ainsi que sa capacité à être testée dans le cadre d'un **chantier pilote** ou d'un environnement représentatif des contraintes terrain de GRDF.

La participation à l'Appel à Projets, la sélection éventuelle d'un candidat ou la réalisation d'un test de prototype ne préjugent pas d'une acquisition ultérieure par GRDF. Toute décision d'achat, de déploiement ou d'industrialisation fera l'objet, le cas échéant, d'une procédure achat distincte et adaptée.

2.3 Contenu & modalités de dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra permettre à GRDF d'apprécier la pertinence technique, opérationnelle, économique et sécurité de la solution proposée.

Il devra contenir les éléments suivants :

- **Une présentation succincte du candidat ou du groupement candidat**, incluant les coordonnées de contact, les compétences mobilisées et les rôles respectifs des partenaires le cas échéant.
- **Une proposition de gouvernance précisant les rôles, les responsabilités et les modalités de coordination entre les partenaires**, GRDF et, le cas échéant, les autres lauréats
- **Une proposition de comitologie adaptée au projet**, incluant les principaux points de suivi et de décision.
- **Des références ou expériences pertinentes**, notamment sur des projets liés à la gestion de l'eau, au drainage, au pompage, aux équipements de chantier, aux protections temporaires, à la sécurité en fouille ou à l'innovation terrain.
- **Une compréhension du contexte et des enjeux GRDF**, incluant les contraintes propres aux chantiers de réseaux gaz, aux fouilles ou tranchées en milieu urbain, aux intempéries, aux exigences de prévention des risques et aux gestes techniques sensibles.
- **Une description détaillée de la solution proposée**, incluant son principe de fonctionnement, ses composants, ses modalités d'installation, d'exploitation, de repli, de transport et de maintenance.

- **Les typologies de chantiers ciblées**, les conditions d'usage envisagées, les limites d'utilisation et les prérequis nécessaires à la mise en œuvre de la solution.
- **Une analyse des performances attendues**, notamment en matière de limitation de l'entrée d'eau, de captation, de dévoiement, d'évacuation, de maintien de l'accessibilité, de protection haute ou de réduction du temps de gestion des aléas météo.
- **Une analyse des impacts Prévention Santé Sécurité et ergonomie**, incluant les risques résiduels, les risques éventuellement générés par la solution, les conditions d'arrimage, de stabilité, de circulation, de coactivité et d'intervention des opérateurs.
- **Une analyse de la compatibilité avec les chantiers GRDF**, notamment avec les interventions sur réseaux gaz acier et PE, les environnements urbains contraints, les exigences liées aux opérations d'électro-soudure PE et les référentiels applicables lorsque ceux-ci sont concernés.
- **Une estimation technico-économique**, incluant les coûts d'acquisition ou de développement, les coûts d'exploitation, de maintenance, de stockage, de transport, les besoins éventuels de formation et les gains attendus.
- **Un scénario d'expérimentation sur chantier pilote ou en conditions représentatives**, incluant le protocole de test, les moyens nécessaires, le planning, les responsabilités, les critères d'évaluation et les conditions de réussite.
- **Une proposition d'indicateurs de performance**, par exemple : temps d'installation et de repli, efficacité d'évacuation ou de dévoiement de l'eau, réduction des arrêts ou reprogrammations, amélioration des conditions de sécurité, satisfaction terrain, robustesse et facilité d'usage.
- **Une première vision du potentiel de déploiement**, incluant les adaptations nécessaires, les prérequis organisationnels, les conditions de passage à l'échelle et les éventuelles limites de généralisation.
- **Une identification claire du niveau de maturité de la solution**, en précisant s'il s'agit d'une solution disponible, d'une solution à adapter, d'un prototype, d'un concept à développer ou d'un assemblage de solutions existantes.

Le dossier devra également préciser les éléments que le candidat considère comme **confidentiels**. Les informations non explicitement identifiées comme confidentielles pourront être utilisées par GRDF dans le cadre de l'analyse, de la communication ou de la valorisation de l'Appel à Projets, dans les conditions précisées au règlement.

Format attendu : le dossier de candidature prendra la forme d'un document de synthèse d'environ 15 pages, au format PDF, PowerPoint ou Word, rédigé en français ou en anglais. Des annexes techniques pourront compléter le dossier.

Le dossier de candidature complet est à déposer sur la plateforme <https://innovation.grdf.fr> au plus tard le 30 octobre 2026 à 12h.

2.4 Critères de sélection des dossiers

Le jury évaluera les dossiers selon les critères suivants :

- **Capacité du concept à répondre aux aspects suivants** :
 - **Limitation de l'inondation des fouilles et tranchées** : pluie directe, ruissellement latéral, accumulation d'eau en fond de fouille.
 - **Capacité à capter, canaliser, dévier, drainer ou évacuer les eaux** hors de la zone de travail.
 - **Maintien de conditions d'intervention acceptables** pour les équipes : accessibilité, visibilité, portance, praticité des gestes métier.

- **Contribution à la prévention des risques** : éboulement, ravinement, chute, perte de portance, coactivité, dégradation des conditions de travail.
- **Absence de création de risques supplémentaires** pour les opérateurs, les tiers, la circulation, les ouvrages gaz ou les réseaux tiers.
- **Compatibilité avec les chantiers GRDF** sur réseaux gaz acier et PE, de BP à MPC, en environnement urbain ou périurbain contraint.
- **Compatibilité avec les opérations sensibles vis-à-vis de l'eau**, notamment les opérations d'électro-soudure PE lorsque concernées.
- **Rapidité et simplicité d'installation, de déplacement, de repli et de maintenance.**
- **Caractère innovant de la solution**, complémentarité des expertises mobilisées et capacité à s'intégrer à d'autres solutions retenues dans le cadre de l'Appel à Projets.
- **Compacité, modularité, transportabilité et faible encombrement** autour de la fouille.
- **Pertinence de la gouvernance proposée et capacité à coordonner les différents partenaires, GRDF et, le cas échéant, les autres lauréats.**
- **Robustesse en conditions réelles de chantier** : pluie, vent, boues, eaux chargées, manipulations répétées.
- **Compétitivité potentielle de la solution** à l'investissement et à l'exploitation.
- **Potentiel de standardisation, de répliquabilité et de déploiement** à plus grande échelle.
- **Potentiel de réduction des arrêts ou reprogrammations de chantiers** liés aux intempéries.
- **Faisabilité d'une expérimentation sur chantier pilote** ou en conditions représentatives dans des délais compatibles avec l'Appel à Projets.
- **Si le concept intègre une protection haute** de type abri, tonnelle ou dispositif équivalent :
 - Efficacité de protection contre la pluie verticale.
 - Stabilité, résistance au vent et qualité de l'arrimage.
 - Facilité de montage, déplacement et repli.
- **Si le concept intègre un dispositif de drainage, pompage ou évacuation** :
 - Capacité à gérer des eaux chargées ou boueuses.
 - Limitation du colmatage.
 - Simplicité de nettoyage et de maintenance.
 - Maîtrise des conditions de rejet.
- **Complétude du dossier de candidature.**
- **Clarté du dossier présenté.**
- **Pertinence du scénario d'expérimentation proposé.**
- **Optimisation du calendrier de réalisation, d'adaptation ou de prototypage.**
- **Compétences et savoir-faire de l'équipe projet.**
- **Références ou expériences du candidat** dans des domaines pertinents : gestion de l'eau, drainage, pompage, équipements de chantier, protections temporaires, sécurité en fouille, travaux publics, ergonomie ou innovation terrain.
- **Capacité du candidat à distinguer clairement la phase d'expérimentation R&D d'une éventuelle phase ultérieure d'achat ou de déploiement**, qui devra faire l'objet, le cas échéant, d'une procédure spécifique adaptée.

Les candidats seront informés par mail de la délibération du jury. Les dossiers lauréats feront l'objet d'une communication sur le site innovation.grdf.fr.

2.5 Soutenances

Des soutenances devant le jury de l'Appel à Projets seront organisées début décembre 2026 en distanciel (Teams). La date n'est pas confirmée et vous sera communiqué sur la landing page de l'Appel à Projets.

Elles seront l'opportunité pour les candidats de présenter leur dossier et de répondre aux questions du jury. Chaque candidat aura 30 min pour présenter son dossier et répondre aux questions. Chaque candidat se verra informé par mail de son horaire de passage la semaine précédant le jour de la soutenance. Selon le nombre de dossiers reçus, GRDF se réserve le droit de faire une pré-sélection des dossiers avant les soutenances, selon les critères définis au paragraphe 3.4.

Langues française ou anglaise exigées pour les soutenances.

2.6 L'offre de l'Appel à Projets aux lauréats

GRDF pourra sélectionner un ou plusieurs lauréats, dans la limite de 100 000€, afin de retenir une solution globale ou plusieurs solutions complémentaires répondant aux différentes dimensions de la problématique.

Les lauréats pourront être **accompagnés individuellement ou dans le cadre d'une expérimentation coordonnée**. Le montant et les modalités de l'accompagnement seront définis en fonction de la nature de chaque solution, de son niveau de maturité, des adaptations nécessaires et de son rôle dans le dispositif global expérimenté.

Lorsque plusieurs lauréats seront amenés à intervenir dans une même expérimentation, **les conventions de partenariat préciseront les responsabilités de chacun**, les interfaces entre les différentes solutions, les modalités de gouvernance, les livrables attendus, le partage des résultats et les règles de coordination avec GRDF.

N.B : L'enveloppe budgétaire de 100 000 € est dédiée à la phase d'innovation menée dans le cadre de l'Appel à Projets, comprenant la recherche, la conception et l'expérimentation d'un prototype sur chantier.

2.7 Composition & engagements du jury

Le jury chargé d'évaluer les candidatures et de sélectionner le ou les lauréats sera composé de représentants de différentes directions de GRDF disposant des expertises nécessaires à l'analyse des dossiers.

Les membres du jury s'engagent à :

- Respecter la confidentialité des informations communiquées dans le cadre de l'examen des candidatures et des délibérations.
- Examiner les dossiers de candidature selon le calendrier défini par GRDF.
- Participer à la sélection du ou des lauréats à partir de la grille d'évaluation et des critères définis au paragraphe 2.4.

Les membres du jury ne peuvent pas se porter candidats de l'Appel à Projets.

2.8 Calendrier & jalons clés

- 1er septembre août 2026 : ouverture des candidatures
- 30 octobre à 12h : clôture des candidatures (plateforme <https://innovation.grdf.fr>.)
- Début décembre 2026 : soutenances des candidats présélectionnés
- Mi-décembre 2026 : annonce des lauréats
- Début janvier 2026 : démarrage des projets
- Mars - Mai 2027 : phase de tests terrain avec GRDF

N.B : Nécessité pour GRDF de respecter l'objectif de planning cible de la phase de tests terrain sur la période mars – mai 2027 : en effet, passé cette période de l'année, la saison des pluies diminue fortement ce qui réduit drastiquement l'intérêt et l'observation terrain (pour étudier la faisabilité des solutions innovantes proposées).

3 Propriété intellectuelle, communication et éthique

3.1 Propriété intellectuelle des solutions mises en œuvre dans les projets

Il appartient aux candidats de s'assurer que les éléments des systèmes énergétiques proposés dans le cadre de leur projet, et joints au dossier de candidature qui sont protégés par des droits de propriété intellectuelle, ne portent pas atteinte à des droits de propriété intellectuelle détenus par un tiers et/ou qu'ils disposent le cas échéant de l'accord préalable des titulaires des droits, pour les communiquer et éventuellement utiliser ces éléments dans une phase opérationnelle.

3.2 Confidentialité et communication dans le cadre de l'appel à projets

En prenant part à l'appel à projets, les candidats retenus acceptent que les informations relatives à la description de leur projet, ainsi que tout visuel associé contenu dans le dossier de candidature, qui n'aient pas de caractère confidentiel, puissent être publiés dans les documents publics de communication des organisateurs.

Les informations considérées comme confidentielles par les candidats retenus devront alors être spécifiquement revêtues de la mention « confidentiel ». Il est expressément convenu que les organisateurs sont autorisés à communiquer à la presse et à publier sur le site internet du concours et sur leur propre site internet ou sur tout autre support, le nom des candidats retenus, leurs marques, leurs logos et des informations et des illustrations relatives aux solutions développées, si elles ne sont pas identifiées comme « confidentielles », dans le cadre de l'appel à projets pendant une durée de 10 ans, ce que les candidats acceptent expressément en candidatant à l'appel à projets.

Ces éléments pourront être reproduits et édités sur diverses formes de support utiles à la promotion de l'appel à projets et en relation avec celui-ci (que ce soit support écrit, audiovisuel ou électronique).

3.3 Éthique

Dans le cadre de la participation à cet appel à projets concours, les candidats retenus s'engagent à respecter et à faire respecter, les normes de droit international et du droit national applicable à cet appel à projet, relatives :

- aux droits fondamentaux de la personne humaine, notamment l'interdiction (a) de recourir au travail des enfants et à toute autre forme de travail forcé ou obligatoire ; (b) de procéder à toute forme de discrimination au sein de son entreprise ou à l'égard de ses fournisseurs ou sous-traitants ;
- aux embargos, trafics d'armes et de stupéfiants et au terrorisme ;
- aux échanges commerciaux, licences d'importations et d'exportations et aux douanes ;
- à la santé et à la sécurité des personnels et des tiers ;
- au travail, à l'immigration, à l'interdiction du travail clandestin ;
- à la protection de l'environnement, notamment en matière d'évacuation et recyclage des déchets dans l'exécution des travaux ;
- aux infractions économiques, notamment la corruption, la fraude, le trafic d'influence (ou infraction équivalente dans le droit national applicable à ce concours, l'escroquerie, le vol, l'abus de bien social, la contrefaçon, le faux et usage de faux, et toute infraction connexe ;
- à la lutte contre le blanchiment d'argent ;
- au droit de la concurrence ;
- aux données personnelles

4 Droit applicable et juridiction compétente

La Convention est soumise au droit français.

En cas de différend survenant entre les Parties au sujet de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation de la Convention, les Parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver une solution amiable. A défaut de solution amiable dans un délai d'un (1) mois à compter du jour où les Parties se seront réunies ou auront tenté de se réunir, le litige sera soumis aux tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris.